



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Réunion plénière du CNML du jeudi 11 mai 2023

20 avenue de Ségur (Auditorium) 11h-13h

La réunion initialement prévue en présentiel à l'exception des membres ultramarins (membres du conseil et services déconcentrés invités), est in fine ouverte à tous les participants en visio-conférence s'ils le souhaitent.

Ouverture de la réunion par Monsieur Hervé BERVILLE, secrétaire d'Etat chargé de la mer.

Je suis heureux de vous accueillir en format plénier du conseil national de la mer et des littoraux, la dernière session, qui s'est tenue le 5 décembre dernier, avait bien pour objectif la co-construction de la SNML qui a permis de développer une vision stratégique de la France du maritime et du littoral.

La session d'aujourd'hui a comme objectif principal la formulation d'un avis intermédiaire du CNML sur l'avant-projet de la SNML 2. Tout ceci dans la perspective du comité interministériel de la mer (CIMER), qui aura lieu le 2 juin, et sera présidé par la Première ministre. Il permettra d'endosser les grandes orientations de cette stratégie.

J'ai souhaité que l'on ait cette étape intermédiaire pour recueillir votre avis et faire au fond un dernier tour, avant que de manière formelle ce projet de SNML soit endossé par la Première ministre. Bien évidemment l'avis formel ne viendra que plus tard, mais je pense que c'était important dans l'exercice de co-construction et je l'avoue, dans la volonté de redynamiser ce CNML, d'avoir cette étape intermédiaire. Vous le savez la SNML oriente le secteur maritime pour les six prochaines années et accompagne sa transition à l'horizon 2050. Il a été souhaité par le président de la République que cette stratégie soit inscrite dans le cadre des deux grandes priorités que sont le changement climatique et le renforcement de la souveraineté française. Cette SNML sera la déclinaison maritime de la planification écologique avec notamment les trois enjeux de ma feuille de route, que sont la protection des océans et de nos littoraux, le développement de l'économie maritime et le soutien à tout le modèle de pêche et puis la planification en mer. Avec cette stratégie nous aurons la capacité à faire cohabiter tous les usages. Il est important de le rappeler que la SNML a un poids, car elle est validée par décret, ce qui n'est pas le cas par exemple de la stratégie nationale de la biodiversité.

Le projet de SNML qui vous est présenté aujourd'hui met en avant les grandes priorités. J'ai souhaité un document qui soit assez court (24 pages aujourd'hui), l'ambition étant de ne pas dépasser les 30 pages dans la version définitive.

Les priorités, qui ont été identifiées avec vous, sont les suivantes : la neutralité carbone, un objectif qu'on partage au niveau européen, la protection de la biodiversité, la justice sociale et l'équité, le développement économique et notamment le développement du secteur de la pêche, mais je pensais

également à la conchyliculture. Ces priorités se déclinent en 18 objectifs qui doivent se lire au prisme de la planification stratégique d'une part en développement économique, le bon état écologique des milieux et puis également de la planification spatiale avec notamment les zones de protection forte ou encore le développement de l'éolien, en poursuivant autant que possible la conciliation entre tous ces différents usages. Ces 18 objectifs ont été rassemblés en six thématiques qui, comme vous nous l'avez demandé, reprennent celles qui sont identifiées par le code de l'environnement. Il s'agit et je vais les citer : la protection des milieux (y compris les zones de protection forte), la prévention des risques et la gestion du trait de côte, la connaissance, la recherche et l'innovation et la formation, le développement durable des activités économiques (y compris le développement de l'éolien), la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques internationale et européenne, ainsi que la gouvernance, les moyens et le suivi de la SNML.

Le calendrier proposé est le suivant : vous allez aujourd'hui émettre un avis intermédiaire sur cet avant projet, puis début juin il y aura des orientations qui seront proposées et endossées par le Comité interministériel de la mer (CIMER) et puis il y aura aussi au mois de juin un premier conseil de la planification écologique qui sera présidé par le président de la République. L'ambition est de faire de cette SNML une des briques de cette planification écologique notamment maritime et en faire une priorité de l'action du gouvernement. Ce document servira de guide aux politiques publiques sur tout sur le territoire, de manière interministérielle et puis le texte sera mis à disposition du public durant deux mois cet été ; le projet final recevra l'avis formel du CNML en septembre et la SNML sera adoptée par décret à l'automne 2023. Toujours à l'automne, les débats publics mutualisés entre l'éolien en mer et DSF s'engageront, et la mise en œuvre de la SNML2 sera principalement réalisée au travers des documents stratégiques de façade (et de bassin maritimes ultramarins), après une concertation au sein des conseils maritimes de façade, qui seront finalisés en 2024.

La co-construction et la manière dont nous avons travaillé (association de tous les acteurs) permettent d'avoir un document qui est certes concis, mais qui rassemble toutes les différentes contributions (40 contributions reçues). Des échanges ont été organisés avec le CESE, le CFO et le CFM, et le CSMM. Soyez en tous remerciés.

J'ai vraiment souhaité que la SNML soit la clé de voûte du travail du gouvernement en matière maritime et littorale pour éviter de démultiplier les documents et faire en sorte qu'on est un organisme, une organisation qui a permis et bien d'avoir ce travail de remontées terrain d'avoir les voix, les frustrations, les aspirations, les espoirs et aussi les projets de tous les acteurs partout sur le territoire. On doit s'appuyer vraiment sur cette SNML et sur ce CNML pour développer tous les enjeux maritimes, notamment le recul du trait de côte avec la création de ce conseil (CNTC) qui permet justement d'embrasser tous les différents sujets.

Je vois ici trois enjeux principaux :

- Un enjeu de l'éolien en mer avec le cadrage national qui nous permettra, l'année prochaine, d'avoir les zones précises pour les futurs appels à projets avec la saisine de la commission nationale du débat public (CNDP) pour lancer ces travaux de concertation et dans le cadre de l'instruction qui sera donnée au préfet, nous allons définir les fourchettes par façade maritime, bien évidemment les enjeux environnementaux avec les zones de protection forte.
- C'est le deuxième enjeu majeur (c'était aussi un engagement du président sur ces 10 % de zones de protection forte) là aussi nous devons partir du bon état écologique et ensuite être en capacité de désigner ces zones de protection forte à la suite du travail que nous faisons aujourd'hui et du travail qui sera fait en Cimer. Une instruction sera bien évidemment donnée aux préfets pour mettre en œuvre cet objectif d'extension surfacique du réseau des zones de protection forte.

- *Le troisième grand enjeu, c'est la question d'une économie maritime dynamique partout sur nos littoraux, nous l'avons vu avec eux le sujet de la crise de la pêche que partout sur nos littoraux les élus locaux et les territoires partagent un sentiment qu'on ne peut pas ne pas avoir de dynamique économique et que dans nos ports l'activité avec des transitions et des mutations à mettre en œuvre. (Ces transitions du secteur portuaire font partie de la SNML). Sur l'enjeu d'économie maritime, je crois que ce document est important puisque ça permettra aussi de travailler très étroitement avec notamment les régions sur le développement économique et qui vont démontrer encore une fois au cours des dernières semaines des derniers mois, elles ont envie de continuer à soutenir cette économie maritime puisque c'est un enjeu de souveraineté aussi de vitalité et de création d'emplois.*

En conclusion il me semble qu'une planification réussie, est une planification qui donne aux acteurs, aux citoyens, et aux acteurs économiques et politiques, la capacité de visibilité et de se projeter dans les grands défis, notamment le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et de la souveraineté économique. C'est une planification qui permet d'anticiper et de limiter les conflits d'usage dans un contexte de multiplication des activités en mer, en prenant en compte la diversité des territoires. Une planification réussie, c'est dans un contexte de crise énergétique identifier des zones pour renforcer cette souveraineté énergétique, avec notamment les parcs éoliens en mer, mais aussi anticiper de futures ruptures technologiques et donc ne pas se contraindre avec une seule technologie ; ce sera aussi l'enjeu du développement de l'éolien flottant, puis dans un contexte d'urgence environnementale, d'effondrement de la biodiversité, de localiser des zones de protection fortes qui permettront d'améliorer l'état écologique et de faire en sorte que notre nation et de manière plus globale que l'Union européenne soit à la pointe de ces enjeux de protection de la biodiversité marine et également des fonds sous-marins. Et enfin, c'est faire confiance aux territoires, aux acteurs en pratiquant, la co-construction avec des outils adaptés, la SNML, le document stratégique de façade en hexagone et le document stratégique de bassin dans les territoires ultra marins, c'est donc l'objectif de cette discussion.

*

I. Avant projet de SNML, issu des ateliers de concertation du CNML

Sophie PANONACLE (Présidente du bureau) : Depuis sa réinstallation le 5 décembre dernier, le CNML s'est engagé dans une démarche de co-construction de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). C'est une grande responsabilité qui nous incombe, et les membres du CNML ont pleinement contribué à enrichir le texte. La réunion d'aujourd'hui donnera un avis intermédiaire à l'avant projet qui nous est présenté aujourd'hui. Les administrations centrales se réuniront le 16 mai. La consultation du public interviendra dans la deuxième quinzaine de juin. Il nous appartient de faire de la publicité autour de cette consultation.

Éric BANEL (DGAMPA) présente l'avant-projet.

Il rappelle la méthode retenue avec les différents ateliers, et la consultation séparée de l'ensemble des acteurs. La réalisation de ce document constitue une première étape. C'est un document qui n'est pas finalisé. La messe n'est pas dite. L'architecture doit être opérationnelle, compréhensible, endossable par tous, porteuse de l'action de l'Etat et de l'ensemble des acteurs. Après la stratégie, viendra le plan d'action avec des outils et des financements.

Ce document est construit simplement avec préambule et contexte, orientations, grandes priorités, 18 objectifs. Le CIMER devra se prononcer sur ces orientations et ces objectifs.

Sophie PANONACLE : Ce n'est qu'est un projet d'avis intermédiaire qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui.

Sophie-Dorothée DURON (DGAMPA/SEML) : Ce texte comporte deux 2 parties : le rappel du processus et les réponses aux aspirations de l'ensemble des membres. L'avis demandé porte sur un projet intermédiaire. Il n'est pas prévu par le code de l'environnement. L'avis final est prévu en septembre.

*

Guy JOURDEN (CGT) : la SNML aurait pu être préparée dans de meilleures conditions pour tout le monde. Toutefois, le préambule, la vision et les objectifs primordiaux qui ont été définis sur la base d'un bon état écologique, d'une justice sociale, de la recherche, de la connaissance... ont bien repris les contributions que les différents collèges du CNML ont apportées.

Nous remercions les services de l'Etat. Nous continuerons à contribuer notamment sur le progrès social et la limitation des pollutions... Toutefois, cet avant-projet n'est pas suffisamment élaboré pour que l'on se prononce. Nous tenons à nous prononcer sur le texte qui sera présenté au Cimer le 2 juin.

Par ailleurs, sur le terrain, nous constatons tous les jours que la gestion des co-usages est difficile.

A propos de l'OFB et des événements qui se sont passés à Brest, nous regrettons M. le ministre que vous n'ayez pas répondu au courrier du personnel du pôle mer de l'OFB le 12 avril dernier. Pas même un mot de la part de votre Cabinet. Les personnels ont l'impression d'une forme de mépris. Ils souhaitent que vous veniez les rencontrer après l'incendie de leurs locaux.

Hervé BERVILLE (Secrétaire d'Etat à la mer) : indique qu'il n'a pas vocation à délivrer des propos devant cette assemblée. Concernant l'OFB, « je suis le seul ministre à leur avoir écrit pour leur indiquer mon soutien. Twitter n'est pas le relais de la politique. Ces sujets d'instrumentalisation ne sont pas dignes... » Nous avons souhaité cet avis pour justement vous donner l'occasion de faire remonter vos remarques lors de la préparation du CIMER, lequel doit valider les grandes orientations de la SNML. Le Cimer ne valide pas un texte finalisé, mais les grandes orientations.

Jérémy SIMON (représentant de Vincent BALES-SER) : Message positif sur ce projet. Avis final devra être court et opérationnel. L'objectif 13 nous concerne plus particulièrement avec des points positifs, en particulier la nécessité de planifier avec les autres usages et l'intégration des autres énergies en mer avec plus particulièrement l'énergie hydrolienne. L'objectif de 18 GW en 2033 ne parle que de GW attribués alors que le pacte éolien signé avec le Président de la République évoque 18 GW mis en service. Différence importante en terme de cohérence et d'ambition.

Pierre MAUPOINT de VANDEUL (CFE-CGC) : Remarques à cheval sur mes 2 casquettes (VP du bureau et CP du CMF Méditerranée). Difficultés connues et ressenties puisque tout le monde réfléchit en même temps avec le CESE, les CMF... rappelle l'importance du travail réalisé par la DGAMPA.

Le premier frein d'aujourd'hui c'est trouver du personnel. Il faut mettre en avant les formations aux métiers de la mer. La maintenance navale est en grande difficulté. Le même problème va se poser pour développement éolien.

Les territoires vont devoir appliquer la SNML 2 : Attention de ne pas envoyer de message contradictoire. Le déploiement de l'éolien doit se faire rapidement (affichage des fourchettes) mais que ces annonces soient faites en cohérence avec la SNML et en respectant ses objectifs (ressenti du CMF Méditerranée).

Philippe DELHAYE (représentant de Jean-Luc DENECHAU - FFV) : Merci pour espace d'échange et la création de cette communauté élargie, mais nous avons du mal à exister à faire en sorte que nos remarques soient prises en compte. Il est nécessaire d'intégrer tous les sports nautiques (professionnels et de loisirs). Nous ne sommes pas que des consommateurs d'espace mais au contraire nous pouvons réguler, fournir des personnels formés, sensibilisés à la nécessité de préserver nos territoires, et à réguler les usages).

Jacky BONNEMAIS (Robin des bois) : Je note que dans ce projet il n'est pas question de la commission baleinière internationale... Il y a un rorqual commun de 19 m et 30 tonnes à Val les roses... Nous souhaiterions que vous trouviez une solution pour enlever ce cadavre et faire une autopsie.

Nous sommes prêts à participer à une table ronde avec les militants de l'OFB et les pêcheurs, pour expliquer à chacun le rôle et les responsabilités de chacun.

La CITES n'est pas mentionnée alors que vous revenez de Guyane : une proposition d'inscription à l'annexe 2 des Acoupas rouges pourrait diminuer le trafic. Par ailleurs, nous constatons qu'il n'y a rien sur les moyens pour réduire les pertes de conteneurs en mer et de les repérer et les repêcher.

Il est urgent de renforcer dans tous les ports les moyens de lutte contre les trafics de bois, de drogue, de déchets... il conviendrait de renforcer le dialogue avec les douaniers, les dockers...

Dernier point dont vous parlez peu : le démantèlement des navires de plaisance. Mais un effort important reste à faire sur les cargos et les bâtiments militaires. Aucun chantier de démantèlement n'existe sur le littoral méditerranéen.

Il faut ajouter l'enjeu des décharges sous-marines de munitions et des épaves de navires contenant des matières dangereuses. C'était déjà un engagement du Grenelle. Avis défavorable à ce stade à cause de la non prise en compte des effets cumulés des ENR.

Hervé BERVILLE : approuve la référence à la CITES (doit figurer dans la SNML). Sur les échouages de cétacés, nous y travaillons de près. Sur les moyens, ce sera l'objet de la mission d'inspection qui sera saisie.

Olivier Le NEZET (CNP MEM) : C'est un problème majeur, pour nous le compte n'y est pas. Le CNP MEM a travaillé avec tous les acteurs de la filière sur 4 objectifs qui devraient être dans l'objectif 11. Aujourd'hui à partir du moment où nos contributions ne sont pas prises en compte on votera contre. Dans une approche nourricière : il y a un déséquilibre entre approches énergétique, environnementale et les autres. On peut accélérer les objectifs énergétiques, mais il faut des objectifs réalistes. Nous n'avons délibérément pas assisté aux dernières réunions. Si les contributions ne sont pas prises en compte, nous ne contribuerons plus.

Hervé BERVILLE : Politique de la chaise vide n'est pas une bonne méthode mais si c'est votre choix.... Sur prise en compte des contributions, tout n'a pas été repris car le document ne doit pas excéder 30 pages et il est donc normal que tout ne puisse pas être retenu (idem pour tous les autres acteurs). Mais le développement de la filière est un enjeu important : « Garantir le modèle de pêche dans une approche de souveraineté alimentaire... » On est donc dans une approche qui correspond à votre demande. Vos priorités sont dans les grandes lignes et nous allons continuer à regarder mais du copié/collé de toutes les contributions n'aurait pas trop de sens.

Marie BENASSAYAG (CMF Méditerranée) *en visio par tchat* : d'une part, concernant énergie produite en mer : il faut réfléchir à un circuit court et créer des stations-service de recharge en mer. D'autre part il conviendrait d'élargir la certification dans les collèges et les lycées concernant l'accès aux métiers de la mer.

Pierre Vogt (CMF MEMN) : Première remarque : dans l'objectif 1 de planification, il faut que tous les objectifs soient compatibles entre eux, c'est le travail du CNML et celui des CMF dans les façades ; deuxième remarque : il y a un hiatus entre planification de l'éolien et engagement des opérations ; on observe un phénomène de bulle financière de trop d'engagements par rapport aux faibles crédits de paiements ; on crée des programmes alors qu'on n'est pas en mesure d'engager les opérations. Il faudrait faire « un arrêt sur image » pour constater réellement les effets de ces opérations sur le milieu et la situation économique du moment.

Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN (cluster maritime français) : avec tous ceux qui ont contribué à la rédaction de la SNML1, On est sur une dynamique beaucoup plus forte, et sur un document beaucoup plus simple et beaucoup plus lisible.

Le préambule explique que la F est une grande nation maritime, il faut être moins restrictif

Dans la partie « vision stratégique », il faut insister beaucoup plus sur la logistique, indispensable pour toutes les activités de demain et pas seulement pour le transport maritime.

La formation doit être largement amplifiée, et c'est un des piliers de la décarbonation.

Sophie PANONACLE : la formation doit figurer dans la vision partagée, dès le départ de notre document « accompagner l'attractivité des métiers par la formation ».

Frédéric HERPERS (UICN) : Cette SNML 2 est beaucoup plus aboutie que SNML 1, même si encore de nombreux points manquent et notamment les indicateurs... SNML soit pleinement opérationnelle. Nous devons continuer à être impliqués jusqu'au bout, dans le concret. Pour l'instant on nous demande de valider des grands principes, mais il n'y a pas encore le côté concret et opérationnel qui va avec. Nous allons en conséquence nous abstenir sur ce document en attendant la suite.

Hervé BERVILLE : la période estivale ne nous empêchera pas de travailler. Cet avis intermédiaire doit nous permettre d'arriver en CIMER avec un consensus des grands acteurs sur les grandes orientations. S'abstenir parce qu'il n'y a pas de détails, c'est contraire à ce que nous avons voulu faire. Les objectifs du document sont le reflet de vos contributions et elles sont « opérationnalisables ». C'est précieux pour nous d'avoir vos contributions. Maintenant qu'on a le canevas, il sera encore plus important de dialoguer avec vous pour la suite.

Frédéric di MEGLIO (FFESSM) : Les fédérations sportives sont présentes mais un peu oubliées sur les points santé, emploi, sensibilisation, préservation, sécurité. Certains mots manquent : Consolider la sécurité des pratiques et activités sportives, prendre en compte la relation Sport-santé-biodiversité (objectif 9). Dans l'objectif 14, on oublie les filières sportives et les écolabels éco-durables.

Laetitia PAPORE (UNICEM) : Merci aux équipes de la DGAMPA pour le travail réalisé et la prise en compte des remarques. Au cours de ces ateliers, j'ai rappelé la souveraineté en ressources minérales qui a bien été reprise dans le texte, cependant il faudrait que ce soit sous forme d'un objectif à part entière et pas dans l'objectif 14 relatif à la neutralité carbone. Dans cet objectif granulats marins, il est nécessaire de réintégrer la compilation des connaissances existantes sur la localisation de la ressource et ne pas oublier les nouvelles connaissances qui doivent être acquises.

Il existe sur la façade Manche-mer du Nord un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui permet à des acteurs économiques de travailler ensemble sur des Programmes de recherche sur les impacts cumulés des activités anthropiques en Manche. Ce GIS a besoin de financement, l'Etat doit soutenir ce type d'outil. Il faut intégrer ce sujet à l'objectif 8.

Pour ce qui concerne les ports, il est prévu d'accueillir de nouvelles activités en privilégiant celles qui occasionnent des flux portuaires et à haute valeur ajoutée : il faut prendre en compte les activités qui émergent mais ne pas oublier celles qui existent déjà et qui ont besoin d'espaces portuaires.

Guy JOURDEN (CGT) : Avis favorable si le document présenté est bien celui qui est présenté au Cimer.

Hervé BERVILLE : Les grandes orientations ont été élaborées avec vous ; Ce sont bien celles qui seront présentées au CIMER. On est contraint par le temps, mais on continuera à travailler avec vous. Reconnaît que l'on a commencé un peu tard pour réinstaller le CNML, le temps des nominations des personnes.

Jean-Luc MICHAUD (Institut Français du Tourisme) : a un petit regret sur dimension sociale (loisirs et tourisme) qui ne se retrouve pas dans la version présentée aujourd'hui. Il donnera un avis favorable sous réserve de l'intégration de sa contribution dans version définitive.

La dimension d'accès au littoral, pour les français résidant dans les régions littorales et y travaillant, de même que pour tous les français est un impératif à condition que le tourisme ne soit pas développé comme un prédateur. Le développement touristique doit être qualitatif et non quantitatif.

Il apportera une contribution pour un tourisme qualitatif, à intégrer dans la version SNML de l'automne.

Florentin CHAUVIN (délégué général de l'ANEL) : les élus du littoral donnent un avis plutôt favorable sur ensemble du document. Vous pouvez compter sur ANEL pour la suite.

Vote à main levée : Force ouvrière et la Fédération française de voile s'abstiennent. Robin des Bois et le CNPME votent contre.

L'avis formellement adopté.

II. Présentation feuille de route décarbonation du secteur maritime

Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN et Caroline NEUMAN (DGAMPA).
(Voir Power-Point présenté).

III. Projet de délibération modificative relative au COMER

Présentation de la modification de la délibération initiale relative au COMER. L'objectif étant de permettre à un nombre plus élevés de candidats d'être membres du Comer, et d'assouplir le nombre de représentants de chacun des collèges du CNML.

Il s'agira également de permettre au Comer de se réunir au plus vite, pour travailler sur la partie recherche de la nouvelle SNML.

La délibération modificative proposée est adoptée à l'unanimité.

Conclusion : Sophie PANONACLE remercie les présents, et les participants en visio-conférence, et rappelle que nous sommes dans une étape intermédiaire et que le travail continue. On pourra, le cas échéant, envisager une nouvelle réunion avant le 14 juillet.